



# LES FICHES ZOOM

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

## CARTE CB VISA GOLD BUSINESS

La carte professionnelle sur mesure

Ce qu'il faut savoir ...

### PRINCIPE

La carte CB Visa Gold Business est une carte internationale de paiement professionnelle, destinées aux dirigeants d'entreprise, cadres voyageurs ou professions libérales. Elle permet de régler facilement et de suivre efficacement vos dépenses professionnelles courantes (transports, hôtelleries, restaurants, fournitures...). Vous bénéficiez en plus d'un accès personnalisé à l'agence de voyage Visa Business Travel pour faciliter vos réservations et des garanties d'assistance et d'assurances pour tous vos déplacements.

### CARACTERISTIQUES

#### RESEAUX D'ACCEPTATION



**CB** : retrait et paiement en France



**Visa** : retrait et paiement en France et à l'international

#### DES ACHATS EN TOUTE SIMPLICITÉ EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Vous choisissez parmi 4 plafonds : 4 000 €, 8 000 €, 15 000 € et 22 500 € sur 30 jours glissants pour régler vos achats en France dans les établissements signalés par le panneau CB, et à l'étranger chez tous les commerçants du réseau Visa.

#### DE L'ARGENT DISPONIBLE IMMEDIATEMENT EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Si vous activez l'option « retrait d'espèce », avec votre carte CB Visa Gold Business, vous retirez à tout moment jusqu'à 1 500 € ou la contre-valeur en devises, par semaine, dans les guichets automatiques du réseau Visa.

Les guichets automatiques du Crédit Mutuel et du CIC vous délivrent jusqu'à 1 500 € par jour et vous permettent d'effectuer vos opérations du quotidien : consultation de solde, virements, etc.

#### POSEZ, PAYEZ, C'EST REGLE



Repérez ce sigle sur votre carte et chez votre commerçant, payez sans contact vos achats de moins de 30 € pour gagner en rapidité et simplicité !

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

02/05/2018 document non contractuel

## AVANTAGES

### GESTION AU QUOTIDIEN

La carte CB Visa Gold Business vous facilite la gestion au quotidien. Grâce à sa souplesse, vous choisissez :

- d'activer ou non la fonction retrait d'espèces,
- avec votre Chargé de Clientèle le plafond de paiements le plus adapté à votre activité,
- le mode de débit immédiat ou différé,
- d'opter pour un relevé annuel synthétisant les types de dépenses par carte et/ou sur votre parc de cartes. (service optionnel payant).

Vous recevez tous les mois un relevé de vos dépenses. Le suivi de l'activité de votre carte est également disponible en ligne sur [cic.fr](http://cic.fr) ou nos applications mobile et tablette (via votre code d'accès Banque à Distance).

**La carte CB Visa Gold Business n'est pas destinée aux achats de biens et marchandises destinés à la revente.**

### UNE PROTECTION LORS DE VOS DEPLACEMENTS

Avec votre Visa Gold Business, vous bénéficiez de prestations d'assistance et d'assurance, notamment en cas de maladie, d'accident ou de décès.

- **L'assistance médicale** : A tout moment, en France et à l'étranger, vous bénéficiez de l'assistance médicale rapatriement. Votre véhicule est rapatrié si nécessaire.
- **La garantie frais médicaux / hospitalisation** : Elle vous couvre jusqu'à 156 000 € pour les frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger. La visite d'un membre de la famille est prise en charge.
- **Envoi d'un collaborateur de remplacement** : Si la mission professionnelle à l'étranger du bénéficiaire est interrompue par un rapatriement médical ou une hospitalisation, l'arrivée d'un collaborateur de remplacement est prise en charge.
- **L'assistance juridique à l'étranger** : Pour vous défendre, vos frais d'avocat (jusqu'à 8 000 €) et une caution pénale (jusqu'à 17 000 €) vous sont avancés.

### L'ASSURANCE VOYAGE EST INCLUSE

En réglant tout ou partie de votre titre de transport avec votre carte CB Visa Gold Business, vous bénéficiez automatiquement des garanties d'assurance voyage.

- **L'assurance accidents de voyage** : Si vous vous déplacez en transport public ou en voiture de location, vous êtes couvert jusqu'à 310 000 € en cas d'invalidité grave ou de décès (distance supérieure à 100 km du domicile ou du lieu de travail habituel).
- **L'assurance annulation / interruption de voyage** : Vous êtes couverts jusqu'à 5 000 €, en cas de maladie ou accident survenant avant le départ ou pendant votre séjour.
- **L'assurance retard d'avion et de train** : Vos frais en cas de retard d'avion ou de train sont pris en charge (repas, hôtel et transferts, modification du titre de transport...).
- **L'assurance perte, vol, détérioration de bagages** : Vos bagages confiés à un transporteur public sont assurés pour un montant maximal de 1 900 €.
- **Domages aux véhicules de location** : A condition que la réservation ait été faite avec votre carte CB Visa Gold Business, les réparations ou la franchise sont pris en charge.

**Consultez la notice d'information sur [www.cic.fr](http://www.cic.fr) ou en agence pour connaître le détail des prestations et leurs conditions de prise en charge**

## LES AVANTAGES VISA GOLD BUSINESS

### PARTENAIRES BUSINESS VISA

Votre carte CB Visa Gold Business vous permet de bénéficier d'avantages exclusifs auprès de partenaires sélectionnés pour répondre à vos besoins professionnels: vous équiper en informatique, optimiser vos dépenses au quotidien ou entretenir vos relations d'affaires. A découvrir sur le site Internet de Visa et au Visa Gold Business Conseil en appelant numéro de téléphone figurant au dos de votre carte.

### AGENCE DE VOYAGE VISA BUSINESS TRAVEL

Avec votre carte CB Visa Gold Business, vous accédez à l'agence de voyage Visa Business Travel. Ce service vous aide à optimiser tous vos déplacements professionnels en gérant vos réservations de transport, d'hôtel et de restaurant et vos locations de salle ou de véhicule. En outre vous bénéficiez de tarifs Grands Comptes spécialement négociés.

## SERVICES

### VOTRE ESPACE CARTE

Prenez la main sur votre carte !

Depuis votre Espace Personnel sur le web et sur l'application mobile, découvrez un Espace entièrement dédié à la gestion de vos cartes : Fonctionnalités, plafonds, historique des dépenses, détail des garanties... Consultez les informations détaillées et paramétrez votre carte en ligne.

## UN NUMERO UNIQUE

Pour l'ensemble des services Visa Gold Business une plate-forme téléphonique répondra à toutes vos questions : **03 88 14 27 31** (numéro au dos de la carte ; appel non surtaxé, coût selon opérateur)

## LE CONSEIL DU CIC

### PROFITEZ DU MEILLEUR DE LA BANCASSURANCE AVEC UN CONTRAT PERSONNEL GLOBAL

Souscrivez-votre carte dans le cadre d'un contrat personnel global qui regroupe par exemple :

- Votre compte courant
- Une garantie des moyens de paiement Assur-Carte Assurance du quotidien qui couvre la perte ou vol de vos moyens de paiement, les frais de remplacement de vos clés et serrures, télécommandes de votre habitation ou de votre véhicule ainsi que vos papiers officiels perdus ou volés simultanément, la garantie du meilleur prix qui rembourse la différence de prix pour un bien identique constaté dans les 30 jours suivant l'achat...
- Filbanque, la banque en ligne 24h/24 en accès illimité sur internet et appli mobile
- Le service Alerte CIC qui vous alerte par e-mail et/ou SMS des événements se produisant sur votre compte
- Et bien plus...

**EN CAS DE PERTE, DE VOL, D'UTILISATION FRAUDULEUSE DE VOTRE CARTE OU DE SES DONNEES, OU SI VOTRE CARTE N'EST PAS RESTITUEE LORS D'UN RETRAIT, FAITES IMMEDIATEMENT OPPOSITION :**

- depuis la France : 03 88 39 85 78 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
- depuis l'étranger : 00 33 3 88 39 85 78 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
- depuis votre espace client (application ou internet), dans la rubrique « Cartes » / « Opposition carte ».

une confirmation de votre opposition pourra vous être demandée.

En cas de vol de votre carte, nous vous conseillons de déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie. A l'étranger, contactez les autorités consulaires ou la police pour déclarer le vol.

*Autres informations précontractuelles*

*Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en agence, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment.*

*En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité.*

*Le contrat n'a pas de durée minimale, vous pouvez y mettre fin à tout moment par courrier recommandé avec avis de réception adressé à la banque moyennant un préavis de 30 jours. La cotisation sera calculée prorata temporis.*

*Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.*

*La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.*

*Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en agence/caisse et sur le site internet de la banque [www.cic.fr](http://www.cic.fr).*

*Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : CIC 09 69 32 06 06 (appel non-surtaxé).*

*En cas de litige, vous pourrez vous adresser :*

- Dans un premier temps, à votre agence.
- Dans un deuxième temps, au service Relation Clientèle dont votre agence peut vous communiquer les coordonnées.
- Dans un troisième temps, si vous êtes un consommateur et pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du CIC : via son site internet : [www.lemediateur-cic.fr](http://www.lemediateur-cic.fr) gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier adressé à M. le Médiateur du CIC – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune; vous pouvez obtenir auprès de votre agence ou sur [www.cic.fr](http://www.cic.fr) les informations précisant sa mission (charte de la médiation).

*Les garanties attachées à la carte sont détaillées dans les notices d'assistance et d'assurance disponibles en agence ou sur [www.cic.fr](http://www.cic.fr). Assurance : ACM IARD S.A. Assistance : AGA INTERNATIONAL, MONDIAL ASSISTANCE France*